

COMMISSION FEDERALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°20 DU 19 MARS 2024
(Réunion télématique)

SAISON 2023/2024

Présents :

Michel COZZI, Président de la CFS,
Cédric AMBS, Bertrand LEYS, Gérald HENRY, Jean-Pierre MELJAC, Thierry MINSSEN, Yves
MOLINARIO, Véronique PATIN, Emmanuel TURPINAT membres de la commission.

Absent :

Jérôme MIALON membre de la CFS.

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif),
Boris DEJEAN (attaché de la CFS),
Johan SOUMY (attaché de la CFA).

REPORT DE DROIT EN COUPE DE FRANCE M15 FEMININE

La Commission Fédérale Sportive constate que le tour 8 de la coupe de France M15 féminine peut être impactée par une demande de report de droit à la suite de la sélection d'une joueuse en équipe de France U18 féminine.

Voici la joueuse et le club pouvant bénéficier d'un report de droit :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Licence	Club	n° club	Poule T8
DELPORTE	Izzie	18/02/2009	2257867	VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL	136082	Poule E

Période de convocation de la joueuse :

- Du 27 au 29 mars 2024 – Stage de préparation
- Du 8 au 10 avril 2024 – Préparation et sélection à Mulhouse
- Du 10 au 15 avril 2024 – Compétition en Géorgie

La Commission Fédérale Sportive fixe la date du report de droit :

- **Au dimanche 31 mars 2024 à 11h00.** *Les clubs pourront d'un commun accord avancer la date du tournoi. Dans le cas contraire le tournoi devra avoir lieu à la date fixée par la CFS.*

Le club cité ci-dessus et souhaitant bénéficier du report de droit devra en faire la demande à la CFS via l'adresse bdejean.ccs@ffvb.org avant le jeudi 21 mars 2024 minuit. Passé ce délai la CFS n'acceptera plus les demandes de report de droit.

Le Président de la CFS
M. Michel COZZI



Le Secrétaire de Séance
M. Thierry MINSSEN

